

fraternellement, parce qu'ils sont tous membres d'une même famille, la grande famille humaine, rachetée tout entière au prix du sang du Dieu fait homme et dans laquelle, bien que tous soient issus du même sang, il y a des inégalités et des différences, soit d'âge, soit de force, soit de capacité intellectuelle ou physique.

L'Eglise, ajoute l'auguste Pontife, a toujours été remplie de sollicitude et d'amour pour la classe, si nombreuse, des travailleurs de tout métier. Le Pape le rappelle et affirme que la tendresse de l'Eglise pour l'ouvrier n'a point diminué et ne diminuera jamais.

\* \* \*

Léon XIII examine ensuite quel doit être le rôle de l'Etat, ou plutôt des divers Etats, dans la solution de tous ces problèmes sociaux qui sollicitent, à un si haut degré, l'attention du monde moderne

L'Etat, dit le Saint-Père, doit toujours concourir au bien de la classe ouvrière. Il peut intervenir toutes les fois que cela est exigé pour la sauvegarde du bien commun et des droits des différentes parties de la société.

Dans quels cas cette intervention est-elle indiquée? Le Pape prend soin de les énumérer : quand la propriété publique et la propriété privée sont menacées ; quand le respect dû au bien d'autrui n'est pas observé ; quand la tranquillité publique est troublée ; quand le travailleur est privé de la somme de liberté à laquelle il a droit pour le bien de son corps et le salut de son âme. En tous ces points le Saint-Père est naturellement amené à traiter aussi des questions touchantes le repos du dimanche, les grèves, les salaires, le travail, sa durée et ses rapports avec les différences de milieux, d'âge et de sexe.

\* \* \*

Toute la dernière partie de l'Encyclique est consacrée aux ouvriers, aux sociétés de secours mutuels, aux assurances en cas de mort, de maladie et d'accident.

Pour que toutes ces institutions soient vraiment utiles, il faut, dit encore le Saint-Père, qu'elles soient animées par un sentiment vraiment chrétien ; autrement, elles ne produiront qu'une partie du bien qu'on attend d'elles. Toutes les associations ouvrières, corporations, syndicats ou de quelque autre nom qu'on les